

**Aux habitants de 18 à 40 ans  
de Belfaux**

En raison de la loi cantonale sur la défense incendie et les secours (LDIS), le Réseau Santé Sarine (RSS) a mis en place le Bataillon Sarine dont les nouveaux statuts ont été approuvés par le Conseil général de Belfaux le 13 décembre 2022, raison pour laquelle nous vous transmettons en annexe la facture pour la taxe annuelle.

Les citoyen.ne.s qui ont **entre 18 ans dans l'année concernée par la taxe et jusqu'au 31 décembre de leurs 40 ans révolus** sont soumis.es au paiement de la taxe non pompier.

Sont dispensées de l'obligation de servir et exonérées du paiement de la taxe d'exemption

- les personnes au bénéfice d'une rente AI ou au bénéfice de l'aide sociale;
- les personnes s'occupant dans leur propre ménage, d'une personne invalide ou impotente (une seule personne dispensée par ménage);
- les membres d'un autre bataillon de sapeurs-pompier ;
- les membres des services d'ambulances, les membres des corps de police cantonale astreints au service d'urgence, ainsi que les membres des centrales d'alarme
- les personnes qui ont servi durant 15 ans dans une compagnie de sapeurs-pompier;
- le préfet ou la préfète et les lieutenant.es de préfet;
- les membres permanents de l'organe cantonal de conduite en cas de catastrophe au sens de la législation sur la protection de la population ;
- les personnes requérantes d'asile, admises provisoires et réfugiées au sens de la loi fédérale sur l'asile;
- les personnes en formation venant de l'étranger en programme d'échange de maximum une année, sur la base d'une attestation de l'établissement de formation;
- les personnes en formation jusqu'à 25 ans révolus sur la base d'une attestation de l'établissement de formation.

Si vous êtes concerné.e par l'un des points ci-dessus, vous voudrez bien cocher la bonne case et nous retourner ce document rempli et signé, **accompagné de la facture et de l'attestation demandée dans les 30 jours dès la date de facturation**. Passé ce délai, la facture sera due. Nous vous informons que l'attestation devra être renouvelée **chaque année**.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : ..... N° mobile : .....

Date de naissance : .....

Signature : .....

Le Service communal des finances se tient volontiers à votre disposition pour toute question.